

# Charte pour la rencontre poète-élèves du 2<sup>nd</sup> degré dans la cadre de La 30<sup>e</sup> Semaine de la poésie

Rendu obligatoire par la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République du 8 juillet 2013, le parcours d'éducation artistique et culturelle, de l'école au lycée, a pour ambition de favoriser l'égal accès de tous les élèves à l'art à travers l'acquisition d'une culture artistique personnelle.

L'entrée des arts et plus spécifiquement de la poésie à l'école, institutionnalisée par le Ministère de l'Education Nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et par le ministère de la culture et de la communication, encourage le partenariat entre enseignants, acteurs culturels et poètes en vue de sensibiliser les élèves à l'usage poétique de la langue.

Toute intervention d'un poète dans un groupe est différente d'une autre, ainsi, chaque rencontre est-elle unique. En conséquence, les échanges ne sont pas codifiés de manière rigide, mais installés dans des conditions de réussite.

## Pour préparer la rencontre

Tout enseignant doit être au moins lecteur de poèmes pour lui-même et pour ses élèves. La fréquentation de différentes écritures à travers la lecture de textes choisis et diversifiés, doit se faire dans une optique de plaisir, de partage et non d'explication. Au plus tard début janvier, l'établissement reçoit un courrier mentionnant l'identité du poète ou de l'école, ainsi que les éléments biographiques et bibliographiques le concernant. Le poète reçoit la liste des établissements et des classes dans lesquels il interviendra.

- L'enseignant doit se concerter avec le poète à propos des attentes réciproques pour ce travail en partenariat.
- Des échanges de courriels, courriers, d'écrits ou de dessins, de photos, de supports audio et vidéo... des élèves avec le poète favorisent les premières prises de contact, diverses questions peuvent y être jointes.
- L'enseignant doit se procurer en librairie, ou en bibliothèque, les ouvrages du poète invité et choisit les plus accessibles à la classe d'âge concernée. La bibliothèque de l'école, la bibliothèque municipale et/ou la bibliothèque communautaire profitent de l'occasion pour s'enrichir de quelques ouvrages de l'auteur. L'enseignant bâtit un projet et fait circuler les livres afin qu'ils soient vus, touchés, par les élèves.

*En cas de difficulté pédagogique ou d'organisation, nous vous demandons de nous prévenir le plus rapidement possible (adéquation difficile entre l'écriture du poète et le niveau de lecture des élèves, absence de réponse à un courrier...). En dernier recours, s'il ne vous était pas possible d'assurer l'acheminement du poète et/ou sa pause déjeuner, les frais engagés par La Semaine de la poésie pour y pallier vous seront facturés (voir Charte engagement de prise en charge).*

**NB :** Suite à l'Assemblée Générale de l'association La Semaine de la poésie du 28 novembre 2014, l'adhésion à l'association est devenue obligatoire pour tous les établissements qui recevront un poète dans leurs classes. Le montant de l'adhésion est fixé à 15€ par établissement.

## Le moment de la rencontre

- Le lieu est accueillant pour partager ce moment de convivialité.
- Chaque rencontre se fait avec un groupe à effectif limité à celui **d'une classe**, pour que le dialogue soit le plus enrichissant possible pour tous.
- C'est un moment d'échange entre les élèves, l'enseignant et le poète autour de leur regard sur le monde, de leur questionnement sur l'écriture, de leur réception de l'œuvre, ...

Les questions autour de la biographie du poète auront été posées au cours de la correspondance préparatoire, et la rencontre sera axée sur l'écriture du poète et non sur sa vie.

L'enseignant est garant de la qualité de la rencontre, c'est lui qui en est l'animateur.

- Un temps de pause est souhaitable pour le poète entre deux rencontres.
- Pour le poète, de manière optimale, 3 rencontres par jour, dont on veillera à respecter la durée:

<b>Cycles I et II</b> ▶ ½ heure à ¾ d'heure	<b>Cycle III, Collège et Lycée,</b> ▶ 1h	<b>Université</b> ▶ 1h30 à 2h
--	---	----------------------------------

- Les modalités de transport et de restauration sont prévues avec rigueur entre les établissements. Les déplacements, les repas partagés avec le ou les adultes au restaurant ou à la maison, sont bien souvent des moments informels d'échanges d'une grande richesse.

## Les prolongements

La venue du poète doit permettre une sensibilisation accrue au langage poétique, inciter à la lecture de poèmes, pour soi, pour les autres, en affinant la qualité d'expression, et, éventuellement inciter à l'écriture d'un recueil, donner à voir une exposition, un spectacle-lecture... Des échanges avec le poète peuvent se poursuivre suite à la rencontre.

## Engagement de prise en charge matérielle et financière

<b>La Semaine de la Poésie</b>	<b>Etablissement accueillant le poète</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>▶ Rémunération des auteurs</li><li>▶ Hébergement</li><li>▶ Restauration du soir</li><li>▶ Frais de transport du poète (domicile/Clermont/domicile).</li><li>▶ Accompagnement pédagogique pour les projets</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>▶ Adhésion obligatoire à l'association La Semaine de la poésie. 15€</li><li>▶ Déplacements (du lieu d'hébergement à l'établissement, d'un établissement à un autre, du retour à Clermont)</li><li>▶ Repas de midi en se coordonnant avec les autres établissements accueillant le poète le même jour.</li><li>▶ Mise à disposition des livres à la classe</li></ul>